

Règlement du jeu concours « Découvrez New-York, découverte de Big Apple et Panoramas de l'Ouest Américain avec Salaün Holidays »

ARTICLE 1 :

La société SALAUN EVASION, société au capital de 500 000 €, dont le siège social est au 38 rue de Quimper, 29590 Pont de Buis, représentée par Monsieur Michel SALAUN, son Président

*Et l'association **ETONNANTS VOYAGEURS** dont le siège social est à Rennes, (35000), 24, rue des français libres, représentée par **Michel LE BRIS**, Président de l'association, Directeur du Festival, s'associent du 10 au 20 mai 2016 inclus pour un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Découvrez New-York, découverte de Big Apple et Panoramas de l'Ouest Américain avec Salaün Holidays** » sur le site internet *Etonnants Voyageurs* www.etonnants-voyageurs.com, toutes deux ci-après désignées « les Sociétés organisatrices ».*

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse comprise) se rendant sur le site Internet www.etonnants-voyageurs.com à l'exclusion du personnel des Sociétés Organisatrices et de leurs descendants et ascendants en ligne directe. Concernant les personnes mineures, le jeu se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

ARTICLE 3

Le jeu est doté de 4 lots :

1^{er} prix : « **New-York, découverte de Big Apple - 6 jours** » pour 1 personne
2^e prix : « **New-York, découverte de Big Apple - 6 jours** » pour 1 personne
3^e prix : « **Panoramas de l'Ouest Américain - 12 jours** » pour 1 personne
4^e prix : « **Panoramas de l'Ouest Américain - 12 jours** » pour 1 personne
Voyages valables sur les dates programmées dans le catalogue général Salaün Holidays 2016, en fonction des disponibilités au moment de la réservation.

New-York, découverte de Big Apple 6 jours : valeur catalogue pour 1 personnes : 2 138 € (valeur moyenne au départ de Rennes car les tarifs varient selon les dates de départ).

Panoramas de l'Ouest Américain 12 jours : valeur catalogue 2 618 € (valeur moyenne au départ de Rennes car les tarifs varient selon les dates de départ).

Total de la dotation 9 512 €

ARTICLE 4

Pour participer au tirage au sort, il suffit de se connecter entre le 10 mai et le 20 mai 2016 sur le site Internet www.etonnants-voyageurs.com de répondre correctement à la question posée sur le site et de s'inscrire au tirage au sort qui aura lieu dans la semaine du 23 au 27

mai 2016.

Pour cela, chaque participant devra s'identifier en envoyant ses coordonnées complètes sur cette adresse email : info@salaun-holidays.com, prévu à cet effet. Seules seront prises en compte les participations comportant des coordonnées complètes, exactes et lisibles.

La participation au tirage au sort est limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse).

ARTICLE 5 :

Le tirage au sort sera effectué dans la semaine la semaine du 23 au 27 mai 2016, par Me Darras, huissier de justice à Châteaulin, ou un de ses associés, parmi les participations comportant toutes les bonnes réponses enregistrées pendant la durée du jeu. Les 4 gagnants seront prévenus par e-mail à l'adresse indiquée par eux lors de leur inscription au jeu dans un délai de 8 jours de l'attribution de leur lot par les Sociétés organisatrices du jeu.

Le règlement est déposé chez Me Darras, huissier de justice, 4, place du champ de foire, 29150 CHÂTEAULIN. Chaque participant doit, pour valider son inscription au jeu, cocher une case sur la page d'inscription qui renvoie par lien hypertexte au présent règlement et par laquelle il déclare avoir lu et accepté le règlement du jeu.

Le règlement est accessible pendant toute la durée du jeu sur le site Internet www.etonnants-voyageurs.com

Il est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu. (Timbre remboursé au tarif lettre lent).

ARTICLE 6 :

Les participants pourront, sur simple demande écrite adressée le 30 septembre 2016 au plus tard (sous pli suffisamment affranchi, cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse du jeu (Etonnants Voyageurs « **Découvrez New-York, découverte de Big Apple et Panoramas de l'Ouest Américain avec Salaün Holidays** », 24 avenue des français libres, 35 000 Rennes), obtenir le remboursement par virement bancaire ou postal :

de la connexion Internet nécessaire à l'inscription au jeu et de la connexion Internet nécessaire pour accéder au présent règlement ; des frais d'affranchissement (tarif lent en vigueur - 20 g), nécessaires à la demande de remboursement.

Ce droit est limité à un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) sur toute la période du jeu.

Les frais de connexion Internet seront remboursés sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion soit 0,55 €. Les participants devront dans ce cas joindre un RIB ou RIP à leur envoi ainsi que la facture de leur prestataire Internet faisant apparaître la connexion dont il est demandé remboursement. Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes ou insuffisamment affranchies.

Il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 7 :

Les lots sont non échangeables, non remboursables et non cessibles. Ils sont nominatifs et non cessibles.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèces du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens et services.

ARTICLE 8 :

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement à l'adresse du jeu et comporter obligatoirement les coordonnées exactes du demandeur et la date et l'heure de la connexion ainsi que le résultat obtenu.

Les contestations et réclamations écrites, relatives à ce jeu ne seront plus prises en compte après le 30 septembre 2016.

ARTICLE 9 :

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, en modifier les conditions.

Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

*Toute modification sera portée à la connaissance du public sur le site Internet
www.etonnants -voyageurs.com*

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout retard d'acheminement ou du non acheminement imputables aux services postaux.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Etonnants Voyageurs décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, et de l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète.

ARTICLE 10 :

Avec l'accord préalable des gagnants, les Sociétés organisatrices se réservent le droit de publier sur le site Internet www.etonnants -voyageurs.com les noms, prénoms et ville d'habitation desdits gagnants.

ARTICLE 11 :

Les sociétés organisatrices pourront suspendre et annuler la participation d'un ou plusieurs joueur(s), en cas de constatation d'un comportement non conforme au présent règlement ou

de mauvaise foi, notamment : la mise en place d'un système de réponses automatisé, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication de comptes, un nombre de participations supérieur à une participation par foyer pour le tirage au sort de la semaine du 1^{er} juin 2015.

Afin de sauvegarder les mêmes chances à tous les participants au présent jeu, Etonnants Voyageurs se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 12 :

Salaün Holidays est destinataire des données personnelles recueillies à l'occasion de l'inscription au jeu.

Salaun Holidays est destinataire des données personnelles recueillies et que ces données peuvent être utilisées à toute fin commerciale.

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition au traitement des données, d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation des données à des fins commerciales (envoi de lettres d'informations), d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles les concernant en écrivant à :

Salaün Holidays, 38 rue de Quimper, 29 590 Pont de Buis.

ARTICLE 13 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement et le jeu concours sont régis par la loi française. Toute contestation, tout litige relatif au jeu concours et/ou au présent règlement pourra être soumis aux tribunaux compétents.